

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1949)

Heft: 7

Artikel: Bemerkungen zur Jahresrechnung 1948-49 = Remarques au sujet des comptes 1948-49

Autor: Glinz, Theo

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625485>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Die von Aimé Barraud, Neuchâtel, verlangte sofortige Bezeichnung der Mitglieder der Kommission wird mit überwiegender Mehrheit gegen 6 Stimmen abgelehnt, und dem Z. V. übergeben.

Zur Angelegenheit Haus für die Künstler, von Frau Hélène de Mandrot, erklärt Herr Dir. Schwarz, Quästor der Unterstützungs-kasse, er habe ganz kürzlich vernommen dass auch französische Künstler dort zugelassen werden sollen. Somit bedarf die Sache einer ganz ernsthaften Prüfung.

Nachdem Aegerter, Basel, dem Z. V. den Dank für seine grosse Arbeit ausgesprochen hat, was mit Beifall bezeugt wird, wird die Sitzung um 12 Uhr 40 geschlossen.

Der Zentralsekretär : *A. Détraz.*

Procès-verbal de l'assemblée générale

26 juin 1949 à Neuchâtel

Présidence: Eugène Martin, président central.

La liste de présence porte 60 noms.

Le président ouvre la séance à 11 h. 10 et salue l'assistance parmi laquelle quelques vieux membres.

En attendant l'arrivée des deux rapporteurs, terminant sans doute le procès-verbal de l'assemblée des délégués tenue la veille, le président donne lecture de son *rapport présidentiel*. Il y mentionne les noms 14 membres (12 actifs et 2 femmes-peintres, membres passifs) décédés depuis la dernière assemblée générale.

L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Le rapport du président est adopté avec applaudissements. La lecture de la version allemande n'est pas demandée; elle sera publiée dans l'*« Art suisse »*.

Les *comptes* présentés par le caissier central Glinz sont adoptés suivant le rapport des vérificateurs, ainsi que le budget.

Dans l'intervalle les deux rapporteurs ont fait leur entrée. Claraz lit son procès-verbal en français, Aug. Frey en allemand. Quelques légères inexactitudes seront corrigées par le secrétaire avant l'impression dans notre journal.

Proposition de l'assemblée des délégués. Ces deux propositions ont la teneur suivante:

1. Nomination d'une commission chargée d'étudier le remède au malaise évident consécutif à l'organisation des expositions générales PSAS.
2. L'assemblée des délégués du 25 juin à Neuchâtel est d'avis que l'exposition PSAS organisée tous les deux ans doit en principe l'être comme jusqu'ici. Un jury élu assez tôt à l'avance aurait, d'entente avec les sections, à préparer l'exposition dans les sections. Par là une meilleure garantie serait donnée pour assurer une bonne représentation des artistes et la qualité des œuvres.

Le président du jury sera choisi au sein de celui-ci.

Au sujet de la 1re proposition, Aegerter, Bâle, expose qu'elle doit être rejetée, la conférence des présidents ayant pris position. Le c. c. devrait, cas échéant dans le délai d'un an, faire rapport à l'assemblée des délégués.

Claraz, Fribourg, considère au contraire cette proposition comme étant justifiée; le temps a manqué lors de la conférence des présidents pour éprouver le sujet. La commission pourrait faire savoir au c. c. ce que l'on veut.

Ryter, Genève, s'exprime dans le même sens; la commission pourrait se renseigner, puis renseigner le c. c.

Au vote, la proposition est adoptée par 20 voix contre 18 et de nombreuses abstentions.

La 2e proposition est adoptée par 25 voix contre 5 et de nombreuses abstentions.

La désignation immédiate des membres de la commission, demandée par Aimé Barraud, Neuchâtel, est rejetée par une grosse majorité contre 6 voix et remise au c. c.

Au sujet de l'affaire de la maison pour les artistes, de feu Madame Hélène de Mandrot, M. le directeur Schwarz, trésorier de la Caisse de secours pour artistes suisses, déclare qu'il vient d'apprendre que des artistes français pourraient aussi y être reçus. Toute l'affaire exige donc une étude très sérieuse.

Après qu'Aegerter, Bâle, eût exprimé au c. c. des remerciements pour le grand travail accompli, paroles soulignées par des applaudissements, la séance est levée à 12 h. 40.

Le secrétaire général: *A. Détraz.*

Bemerkungen zur Jahresrechnung 1948-49

So erfreulich der Einnahmenüberschuss von 1445 Fr. ist, bitte ich doch bedenken dass vor einem Jahr ein *Defizit* Fr. 4350.— betrug, hervorgerufen durch Ausstellungs-Spesen denen keine Einnahmen gegenüberstanden.

Dieses Jahr ist das Gegenteil der Fall: Rund 5000.— Fr. Einnahmen (Bundessubvention) stehen blass 433.— Fr. restliche Ausstellungsspesen gegenüber.

Würde die Bundessubvention nicht in dieser Rechnung stehen so hätten wir statt Einnahmenüberschuss ein Defizit von rund 3000.— Fr.; ein Defizit mit dem ich im nächsten Jahre rechne.

* * *

Wer die Rechnung aufmerksam durchgeht, dem wird aufgefallen sein dass an Jahresbeiträgen blass 17.620.— frs. vermerkt sind statt 22.000.— letztes Jahr. Das kommt daher dass bei Abschluss der Rechnung die Beiträge von 3 grossen und 2 kleinen Sektionen noch nicht eingegangen waren. Die drei grossen haben unterdessen einzahlt, von Luzern und Solothurn habe ich noch nichts erhalten.

Bei 12 Sektionen war die Mitarbeit der Sektionskassiere tadellos und ich will nicht unterlassen diesen meinen aufrichtigen Dank auszusprechen.

Horn, Mai 1949.

Der Zentralkassier: *Theo Glinz.*

Remarques au sujet des comptes 1948-49.

Tout réjouissant que soit l'excédent de recettes de fr. 1445.— je prie cependant de considérer que le *déficit* de l'exercice précédent était de fr. 4350.—, provoqué par les dépenses de l'exposition en regard desquelles ne figurait aucune recette.

Cette année c'est le contraire qui se produit: fr. 5000.— de recettes (subvention fédérale) contre seulement fr. 435.— solde des dépenses de l'exposition.

Si la subvention fédérale ne figurait pas dans les comptes de cet exercice-ci, nous aurions un déficit d'environ fr. 3000.—, déficit que je prévois pour le prochain exercice.

* * *

En examinant attentivement les comptes, on constatera que les cotisations annuelles ne figurent que pour fr. 17.620.— contre fr. 22.000.— l'année dernière. Cela provient du fait qu'au moment du boulement des comptes les cotisations de trois grandes et de deux petites sections n'étaient pas encore rentrées. Les trois grandes sections ont payé depuis, tandis que, de Lucerne et de Soleure, je n'ai encore rien reçu.

Pour douze sections la collaboration des caissiers a été parfaite, ce dont je les remercie.

Horn, mai 1949.

Le caissier central: *Théo Glinz.*

Aumentate il numero dei membri passivi!

Gewinn- und Verlustrechnung für das Rechnungsjahr 1948-49

Compte de profits et pertes pour l'exercice 1948-49

Einnahmen — Recettes		Fr.	Ct.	Ausgaben — Dépenses		Fr.	Ct.
1. Jahresbeiträge — Cotisations annuelles		17,620	—	1. Krankenkasse — Caisse maladie		3,500	—
2. Lebenslängl. Beiträge — Cotisations à vie		1,000	—	2. Unterstützungskasse — Caisse de secours		1,000	—
3. Zinsen — Intérêts		1,319	20	3. Allg. Untkosten — Frais généraux		326	30
4. Listen u. Sch. Kunst etc. — Vente de listes de membres		20	10	4. Sekretär Honorar — Secrétariat Honoraires		6,400	—
5. Verrechnungssteuern (2 mal) — Impôt anticipé (2 fois)		954	85	5. Schweizerkunst Druck, Sped., Clichés — Art Suisse, Impression, expéditions, clichés		6,753	40
6. Ausstellung (Subvention) — Exposition (Subvention)		5,040	—	6. Bureau: Secrétaire		689	25
		25,954	15	Président		91	40
				Caisse		57	65
				7. Zentralvorstand — Comité central		1,866	10
				8. Steuern — Impôts		477	40
				9. Versicherung — Assurance		49	50
				10. Generalversammlung — Assemblée générale		724	37
				11. Kunstblatt — Estampe		1,563	—
				12. Bankspesen — Frais de banque		73	95
				13. Statutenreglement-Sitzungen — Frais de séances règlement des statuts		98	95
				14. Sitzungen betr. Magglingen — Séances conc. Macolin		47	40
				15. Sitzungen betr. Kunstkredit — Séances conc. subv. aux beaux arts		356	35
				16. Ausstellung Bern — Exposition à Berne		433	95
				Einnahmenüberschuss — Excédent de recettes		1,445	18
						25,954	15

Bilanz per 30. April 1949 — Bilan au 30 avril 1949

Aktiven — Actif		Fr.	Ct.	Passiven — Passif		Fr.	Ct.
1. Postcheck — Compte de chèques postaux		7,122	71	1. Reserve aus lebensl. Beiträgen — Réserve de cotisations à vie		8,000	—
2. Bankguthaben — Avoir en Banque		1,835	—	2. Unantastbarer Fond — Fond inaliénable		20,000	—
3. Trans. Aktiven — Actifs transitoires		2,000	—	3. Reservefond. Stand am 30.4.49 — Fonds de réserve solde au 30.4.49		38,957	71
4. Wertschriften nominell — Titres valeur nominale		56,000	—			66,957	71
		66,957	71				

Vermögen am 30. April 1948 — Fortune au 30 april 1948

Fr. 65,512.53

Vermögen am 30. April 1949 — Fortune au 30 april 1949

Fr. 66,957.71

Vermögensvermehrung — Augmentation du capital

Fr. 1,445.18

Horn, 1. Mai 1949.

Der Zentralkassier: Theo GLINZ.

*Le prochain numéro
de « l'Art suisse »
paraîtra en octobre.*

*Die nächste Nummer
der « Schweizer Kunst »
erscheint im Oktober.*